

Votre eau en 2022

Lettre d'information de Grenoble Alpes Métropole - N°5

Mieux nous connaître

Le saviez-vous ? Grenoble Alpes Métropole a la responsabilité de gérer l'ensemble du cycle de l'eau : la protection des ressources, le pompage de l'eau dans les sources ou les nappes, son acheminement jusqu'à votre logement et bien sûr la maîtrise de sa qualité. Elle assure aussi la collecte et le traitement des eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel. La Métropole gère par elle-même une grande part de ces activités. Elle en confie une partie à des prestataires, en particulier la facturation à la société publique Eaux de Grenoble Alpes, dont la Métropole est actionnaire majoritaire.

QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

Les actions phares pour les 6 prochaines années

Le Conseil métropolitain a délibéré sur les actions majeures à conduire dans le domaine du cycle de l'eau pour la période 2021-2026.

Face à l'accélération du réchauffement climatique observée dans les Alpes, la Métropole s'engage à améliorer sans attendre la protection de la ressource en eau potable du territoire et à préserver son exceptionnelle qualité. Elle se prépare par ailleurs à réduire la pollution des milieux aquatiques par temps de pluie en augmentant notamment la capacité de traitement de la station d'épuration Aquapole.



Pour plus d'informations

Télécharger le document « Synthèse des enjeux 2021-2026 » sur : www.grenoblealpesmetropole.fr/eau



Captage d'eau potable de la Métropole



Une continuité des services assurée malgré deux confinements en 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, les agents métropolitains de l'eau et de l'assainissement se sont mobilisés pour assurer aux usagers une **totale continuité de service**, malgré la forte réorganisation des services. Les horaires ont notamment dû être adaptés pour pallier la réduction des effectifs, évitant ainsi d'avoir un impact sur le service rendu aux usagers.



À NOTER !

85% de l'eau distribuée n'a pas besoin d'être traitée, situation très exceptionnelle qu'il nous faut préserver !

MIEUX COMPRENDRE LE TARIF DE L'EAU

Un tarif unique pour l'eau dès 2022

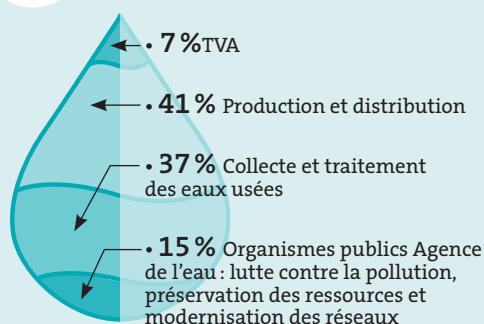
En 2021, le prix moyen de l'eau était de 3,34 €TTC/m³. On parle de prix moyen dans la mesure où subsistaient encore des différences de prix entre les communes de la Métropole. En 2015, la Métropole héritait d'une grille tarifaire reprenant les tarifs communaux avec des écarts de 1 à 5 : il y avait plus de quarante tarifs différents. Or les services publics doivent respecter le principe d'égalité de traitement entre les usagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, c'est enfin chose faite avec plus de 3 ans d'avance sur le calendrier prévu. **Tous les métropolitains payent leur eau à un tarif unique de 3,37 €TTC/m³**. Par comparaison, le prix moyen de l'eau des collectivités desservant plus de 100 000 habitants était de 4 €TTC/m³ en 2019*.

L'eau est offerte par la nature mais ce que nous payons correspond au financement des services rendus : le pompage et le stockage de la ressource, son transport à domicile, la dépollution des eaux usées et les travaux de renouvellement des réseaux.



LES COULISSES DE LA FACTURE D'EAU



Pour plus d'informations

www.grenoblealpesmetropole.fr/eau

*Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement



L'IMAGE DE L'ANNÉE !

AU CŒUR DU MÉTIER D'ÉGOUTIER

Les égoutiers veillent au bon fonctionnement du réseau d'assainissement de la Métropole. Ils curent les canalisations, enlèvent le sable accumulé et évitent les obstructions, soit depuis la surface (avec de gros camions dits « hydrocureurs »), soit en souterrain.

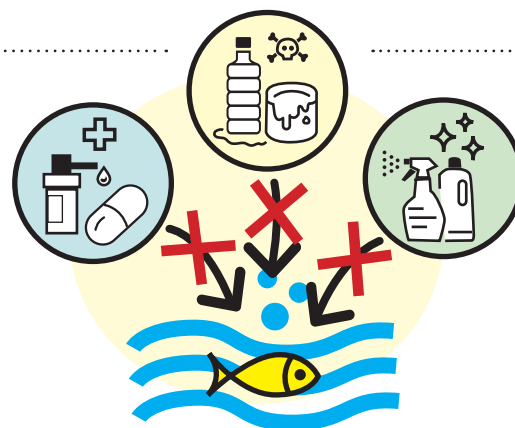
La profession d'égoutier comporte de nombreux facteurs de pénibilité : le travail peut parfois s'opérer dans l'obscurité et avec une forte humidité. Ils sont équipés d'un capteur qui détecte un gaz toxique qui peut se former dans les débris et qui peut être mortel : le sulfure d'hydrogène. Ce capteur les alerte dès que le premier seuil de sécurité est atteint.

Grâce à l'action de ces agents, les égouts peuvent fonctionner normalement en assurant le bon acheminement des eaux usées vers la station d'épuration métropolitaine Aquapole.

LA MÉTROPOLE SE MOBILISE

Réduire la présence des micropolluants dans les milieux aquatiques

Les micropolluants sont des substances invisibles et toxiques pour la santé humaine ainsi que pour les animaux et végétaux. Ils sont présents dans l'environnement, en grande partie à cause des activités humaines. Ils sont notamment présents dans les produits utilisés au quotidien pour le ménage, le bricolage et les soins d'hygiène, ainsi que dans certains médicaments. Il est ainsi important de réduire leur usage et d'apporter le résidu en déchèterie. La Métropole a ainsi fait réaliser une étude qui dresse la liste des polluants sur lesquels agir en priorité. Prochaine étape : l'élaboration d'un plan d'actions pour les réduire. Celui-ci sera mis en place dès 2022



PRÉVENTION

Les lingettes, fléau des rivières

En février 2021, un filet de collecte de déchets a été installé à la sortie d'une bouche d'évacuation par laquelle s'écoule le trop-plein des eaux collectées lors de fortes intempéries. Ce filet empêche les déchets transportés par les eaux usées et par les eaux de pluie de poursuivre leur route dans les rivières et, plus loin, dans la mer. L'étude des déchets collectés a montré que les lingettes constituent la moitié des déchets.



Les lingettes, pas dans les toilettes !



d'infos

www.grenoblealpesmetropole.fr/contact

0 800 500 048 (appel et service gratuits)



LE ZOOM

Parapluie@, un outil pour accompagner les particuliers dans la gestion de leurs eaux pluviales

Si vous avez des projets de construction, vous devez aménager votre terrain de manière à ce que les eaux pluviales soient infiltrées par la terre ou absorbées par la végétation au plus près de leur point de chute. L'évacuation privée vers les réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales est interdite.



DECOUVRIR L'OUTIL "PARAPLUIE"

La Métropole met à votre disposition le logiciel Parapluie@ qui vous aide à trouver la solution la plus adaptée à votre projet.

Connectez-vous à Parapluie@ sur : www.grenoblealpesmetropole.fr/eaux-pluviales